



Convention de Location

Entre M. et/ou Mme dénommé(s) locataire(s) d'une part,
demeurant à (adresse complète)

.....
tel E-Mail

et M. **Bernard MULLER** représentant M. Jean-Rémi MULLER, son fils, dénommé propriétaire d'autre part, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le propriétaire donne loyer du gîte "**Lacépède**" au preneur qui accepte le local, soit une maison composée d'une cuisine, d'un grand séjour, de quelques dépendances, au rez-de-chaussée et de 3 chambres, d'une salle de bain, d'un couloir et d'un WC, à l'étage, sise 216 chemin de la Solle (anciennement lieu-dit Lacépède) commune de **CONDAT** (46110).

Le couchage est prévu pour 6 personnes. Le gîte est équipé de 3 lits de 140X190 (un dans chaque chambre) + 1 lit bébé parapluie. Les draps et le linge de maison ne sont pas fournis (penser à les apporter avec vous). Le gîte comporte tout le petit matériel nécessaire à la vie courante, y compris un lave-vaisselle, un lave-linge, des transats, fauteuils et tables d'extérieur ainsi que parasols et barbecue.

La location **commencera** le : à
et **se terminera** le : à

Indiquer le **nombre d'adultes** : Indiquez le **nombre d'enfants** :

La location de la maison concernée est consentie aux conditions précisées sur le site <http://lacepede.gonaguet.com/index.html> moyennant le prix, toutes charges comprises de (en euros) : La taxe de séjour est comprise dans le prix de la location.

Il est versé, après accord avec M. MULLER, des arrhes (30% environ) à valoir sur la location, soit la somme de (en euros)

Le solde sera versé une semaine avant l'entrée dans les lieux, soit (en euros).....

Pour les arrhes, comme pour le versement du solde, le virement se fera soit en chèque à Bernard MULLER soit directement sur le compte :

IBAN (Identifiant international de compte)

FR76	4255	9100	0004	0166	6592	640
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Identifiant international de l'établissement)

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Titulaire du compte **MR OU MME MULLER JEAN-REMI**

Un dépôt de garantie d'un montant de **400€** sera joint par chèque à l'envoi du contrat. Il couvre les éventuels dommages au bien ainsi que le rendu du gîte, en fin de location, en bon état de propreté et rangement. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu par voie postale dans la quinzaine qui suit la location, amputé, éventuellement, des frais de remise en état du gîte à partir de l'état des lieux final.

En cas de défaillance du locataire, les arrhes versées demeureront, dans tous les cas, acquis aux propriétaires à titre d'indemnité minimum.

Cependant, si pour la même période la maison était relouée à une tierce personne, cette somme serait remboursée au locataire défaillant.

Si l'une des conditions ci-dessus n'était pas remplie, le bailleur serait en droit de relouer immédiatement la maison, objet du présent contrat, les arrhes versés lui restant acquis en tout état de cause.

Fait à le
(en double exemplaire)

Lu et approuvé,

le locataire:

les propriétaires :

Chauffage

En cas de chauffage, le tarifs sera augmenté de 10€/jour au prix de la location.

Le présent contrat est à imprimer en 2 exemplaires, à remplir, signer et renvoyer par voie postale, accompagné du chèque d'arrhes (environ 30% du coût de la location) et du chèque de caution (non encaissé) à l'adresse suivante : **M. et Mme MULLER, 286 impasse de La Galoche 24350 LA CHAPELLE GONAGUET**

(et ce, après entente, par téléphone **05 53 03 40 88** ou Email dadaillou@free.fr, sur la location demandée)

Il vous sera renvoyé un exemplaire signé qui attestera de votre réservation.